



La Division des services aux membres

répond à vos questions

Q Pourquoi ne puis-je pas changer mon adresse au téléphone?

R Les règlements administratifs de l'Ordre disent que toute demande de changement au dossier d'un membre doit se faire par écrit. D'après les judicieux conseils que nous avons reçus, c'est là le meilleur moyen de protéger la vie privée des membres et la sécurité de leurs documents. Vous n'avez qu'à nous envoyer une carte de changement d'adresse ou le formulaire de demande de correction de renseignements que vous avez reçu avec votre carte de compétence. Vous pouvez aussi remplir le formulaire dans les pages bleues du présent numéro et nous le télécopier.

Q Le magazine semble coûter cher à produire. Quel en est le coût exact?

R Il en coûte moins de 3,50 \$ pour produire et expédier quatre numéros de *Pour parler profession* au domicile de chaque membre, y compris l'affranchissement. Les recettes publicitaires couvrent une bonne partie des dépenses.

Q Sur ma carte de compétence, la date d'obtention de mes grades est incorrecte. Comment cela est-il possible et la corrigera-t-on?

R Quand le ministère de l'Éducation a lancé le Brevet d'enseignement de l'Ontario voilà près de 20 ans, la date des grades a été remplacée par l'année de saisie des renseignements dans la base de données du ministère. Ces renseignements ont été transférés à l'Ordre. Donc, même si vous avez obtenu votre grade en 1972, votre carte indique 1978, soit l'année de la saisie dans la base de données du ministère. Nous nous ferons un plaisir de corriger le tout.

Vous n'avez qu'à remplir la Demande de correction de renseignements que vous avez reçue avec votre carte de compétence et à l'envoyer par la poste à l'Ordre (votre école a d'autres copies du formulaire). Vous pouvez aussi corriger

les erreurs aux dates en communiquant avec nous au (416) 961-8800, poste 330 ou au 1-888-534-2222, sans frais en Ontario.

Q Il manque un de mes grades à ma carte de compétence. Comment puis-je l'ajouter?

R Certains enseignants et enseignantes n'ont pas indiqué au ministère qu'ils avaient obtenu d'autres grades; c'est pourquoi ils n'apparaissent pas sur la carte. Pour ajouter un grade, demandez à votre université de nous envoyer directement l'original du relevé de notes.

Veillez utiliser le formulaire qui accompagne votre carte pour nous dire quel grade vous voulez voir ajouté et quels relevés de notes nous devrions recevoir. Veillez noter que l'Ordre doit recevoir l'original du relevé de notes directement de l'établissement qui vous a décerné votre grade.

Si vous avez avisé le ministère de cette situation, veuillez nous envoyer une copie de votre Carte des qualifications du personnel enseignant de l'Ontario et nous corrigerons cette erreur.

Ces établissements reçoivent souvent ce type de demande. Communiquez avec le registraire directement pour connaître la marche à suivre pour effectuer le transfert d'un relevé de notes à un autre établissement.

Le COEQ et le service d'évaluation de la FEESO ne transfèrent pas les dossiers à l'Ordre. Ainsi, si vous avez fait le nécessaire pour que soit transféré votre relevé de notes à ces services, il ne parviendra pas à l'Ordre; vous devez donc prendre les mesures nécessaires pour que l'Ordre reçoive directement de l'établissement votre relevé de notes.

Q Comment puis-je corriger les erreurs à mes grades sur ma carte de compétence?

R Veuillez nous envoyer une copie des renseignements appropriés.

Nous n'avons besoin de l'original du relevé de notes que pour ajouter un grade, pas pour corriger une erreur dans l'inscription du grade.

Q Des qualifications additionnelles manquent à ma carte. Comment puis-je les faire ajouter?

R Pour ajouter ou modifier les renseignements sur vos qualifications additionnelles, veuillez remplir et retourner la Demande de correction de renseignements. Les qualifications additionnelles obtenues à l'été 1997 seront ajoutées à votre carte de 1998 automatiquement; vous n'avez pas à en informer l'Ordre.

Q J'ai acquis ma qualification additionnelle dans une autre province. La marche à suivre est-elle la même?

R Si vous avez acquis votre qualification additionnelle à l'extérieur de l'Ontario, vous devez faire une demande d'équivalence. Téléphonnez-nous au (416) 961-8800, poste 330 ou sans frais en Ontario au 1-888-534-2222 et nous vous enverrons le formulaire de demande. Vous pouvez aussi vous procurer le formulaire de notre site web au www.oct.on.ca – Services aux membres.

Q Pouvez-vous corriger l'orthographe de mon nom?

R Certainement. Veuillez nous envoyer la Demande de correction de renseignements et l'original de votre carte contenant l'erreur. Nous vous en enverrons une nouvelle.

Q Puis-je obtenir ma carte en français plutôt qu'en anglais?

R Vous n'avez qu'à nous envoyer la Demande de correction de renseignements et l'original de votre carte. Nous vous en enverrons une nouvelle.